

France Université le faux ami des PRAG et des PRCE

Observons que France Université dans [son communiqué sur Tweeter](#) ne demande pas qu'il soit mis fin à la discrimination du RIPEC à l'égard des PRAG et PRCE, et que c'est donc sa réponse à [l'interpellation du SAGES](#) lui demandant de s'aligner sur la CDEFI.

Contrairement à ce qu'affirme France Université, le RIPEC n'a pas que pour objet de "dynamiser les activités de recherche des enseignants-chercheurs", mais aussi de mieux rémunérer l'investissement, la qualité pédagogique et les activités administratives.

Dans ces conditions, on peut légitimement se demander si le statut d'enseignant du supérieur que demande France Université ce ne serait pas simplement la possibilité pour les présidents d'université d'ajouter discrétionnairement aux obligations de service qui figurent dans le décret n°84-461 (384HETD pour les PRAG et les PRCE) d'autres obligations de service moins bien payées que pour les enseignants-chercheurs, faute de pouvoir les financer.



<https://le-sages.org/>